

## **Modèle de dotation – Conseils régionaux**

### **27 février 2018**

Contexte : En janvier 2018, le groupe de travail sur la mise en œuvre des renvois a proposé trois modèles possibles de dotation afin que les présidences ou les premiers anciens des synodes, les directions de personnel et toutes les autres personnes désireuses d'exprimer leurs réactions puissent les commenter. Un quatrième modèle a été élaboré à partir des commentaires reçus. La rétroaction obtenue penchait en faveur :

- de ministres exécutifs ayant la responsabilité de deux ou trois conseils régionaux;
- d'un personnel travaillant directement au service de chaque conseil régional;
- d'une souplesse maximale en fonction des fonds disponibles;
- d'une ouverture à diverses possibilités de bureaux.

Le groupe de travail a distribué une présentation du quatrième modèle aux fins de rétroaction et a tenu compte des commentaires reçus au plus tard le 26 février. De légères modifications ont été ensuite apportées au modèle en fonction de ces commentaires.

L'objectif du personnel des conseils régionaux est de :

- a) fournir des ressources et du soutien pour la mission et le ministère des communautés de foi;
- b) veiller au respect des politiques et des obligations juridiques;
- c) assurer une bonne communication et faire la liaison entre les conseils de l'Église;
- d) mettre en œuvre les priorités des conseils régionaux;
- e) voir à ce que les priorités du conseil ecclésial soient prises en compte.

#### **Faits saillants concernant ce modèle**

- Ministres exécutifs : six ministres exécutifs seront responsables de deux ou trois conseils régionaux chacun. Les coûts seront partagés entre le conseil ecclésial et les conseils régionaux selon une formule à déterminer, et les fonds supplémentaires disponibles demeureront dans les coffres des conseils régionaux. Les ministres exécutifs seront nommés provisoirement à l'issue d'une consultation entre la secrétaire générale et la direction des conseils régionaux\*.
- Soutien administratif : chaque ministre exécutif bénéficiera du soutien d'une adjointe ou d'un adjoint administratif travaillant à temps plein et dont le coût sera également partagé selon une formule à déterminer.
- Chaque conseil régional recevra deux subventions globales qui pourront être utilisées pour la dotation et à d'autres fins, comme la location de locaux à bureaux, les déplacements, la mise sur pied de comités, etc. Une subvention globale proviendra des cotisations, alors que l'autre sera fournie par Mission et Service. Toutes deux seront calculées à partir d'une formule qui sera établie au début du mois de mars.
- Les ministres exécutifs provisoires travailleront en collaboration avec la direction de chaque conseil régional\* afin de déterminer les priorités et le niveau de dotation nécessaire en fonction

des fonds disponibles. Le personnel des conseils régionaux sera embauché à titre provisoire d'ici la fin du mois de juin 2018, autant que faire se peut.

- Le personnel du Bureau des vocations (BV) provenant du bureau du conseil ecclésial travaillera en collaboration avec la direction de chaque conseil régional\* afin d'embaucher à titre provisoire du personnel régional du BV d'ici la fin du mois de juin 2018.
- Bureaux : les bureaux seront variés et déterminés par chaque conseil régional en fonction des fonds disponibles. Par exemple, un conseil régional pourrait opter pour un bureau virtuel, c'est-à-dire dont le personnel travaillerait de la maison, conclure une entente avec une paroisse locale pour l'utilisation des locaux nécessaires ou encore convertir un bureau existant de manière à ce qu'il réponde à ses besoins.
- Services partagés : selon le renvoi 1, les responsabilités du conseil ecclésial comprennent de fournir « des services techniques centralisés, comme des services en matière de technologies de l'information, de communications, de gestion du système de paie, de comptabilité, de gestion des ressources humaines, d'administration et de gestion du régime de retraite ». Les autres services partagés envisagés sont la tenue des archives, les permis de mariage et les ministères incorporés. Le partage des services réduira ou éliminera les besoins en personnel dans les bureaux des conseils régionaux. Les coûts seront assumés par le conseil ecclésial et ne seront pas facturés directement aux conseils régionaux. Pour cette raison, la somme directement accessible aux conseils régionaux dans l'enveloppe de financement des services partagés et de la gouvernance sera moins importante.
- Personnel total pour 16 conseils régionaux : à déterminer par les conseils régionaux.
- Nombre total de bureaux pour 16 conseils régionaux : à déterminer par les conseils régionaux.

\*Direction des conseils régionaux : des discussions auront lieu avec les personnes qui occupent actuellement des postes de direction et qui elles-mêmes feront partie des nouveaux conseils régionaux.

## Rôles

Ministres exécutifs – Au sein de chaque conseil régional, le ou la ministre exécutif apportera du soutien aux activités administratives et de gouvernance du conseil régional, supervisera le personnel, fournira du leadership et assurera la liaison avec le conseil ecclésial.

Personnel des programmes – Les descriptions des postes seront fondées sur les responsabilités et les priorités des conseils régionaux.

Personnel déployé du Bureau des vocations (BV) – Jusqu'à six pasteurs et pasteuses du BV mobiliseront des membres individuels du personnel ministériel pour la supervision et la discipline et soutiendront les conseils des candidatures ainsi que le parcours de candidature.

Personnel de philanthropie déployé – Jusqu'à sept agents et agentes des dons et de l'intendance mobiliseront les communautés de foi, les familles et les personnes afin qu'elles soutiennent la pratique du don comme un moyen d'exprimer leur foi, par l'entremise de formations et en leur fournissant des programmes et des pratiques éprouvées.

Conseillers et conseillères et personnel du réseau EDGE –Le réseau EDGE fournit des ressources, des processus, de l’animation, du mentorat et de la formation en leadership dans les domaines de l’innovation ministérielle, du renouvellement de ministère, de la mobilisation communautaire et de la réorganisation des biens en vue de la création de formes nouvelles de mission, de collaboration et de regroupement, ainsi que pour le lancement de nouveaux ministères et pour la réalisation de plan de mission de conseil régional.

**Mise à jour : 23 avril 2018**

- Direction du conseil régional – Les synodes et les consistoires ont été invités à soumettre les noms de personnes qu’ils souhaitent voir siéger aux commissions de transition des conseils régionaux. Ces noms seront présentés au 43<sup>e</sup> CG. Les commissions – une pour chacun des conseils régionaux – assumeront un éventail de tâches, y compris le recrutement du personnel et l’établissement de budgets.
- Services partagés – Le Conseil général et les ministres exécutifs ont poursuivi les discussions concernant les services partagés. De plus amples informations sont actuellement recueillies; les conseils régionaux, par l’intermédiaire des commissions de transition, décideront des services partagés que chacun d’eux utilisera et détermineront les modalités de financement.
- Personnel du Bureau de la vocation – Le Bureau de la vocation comptera 6,5 employés déployés. Le ,5 sera assigné à la constituante autochtone de l’Église.